

The cover features a light teal background with two overlapping circles. The larger circle is olive green and contains the main title. The smaller circle is a darker teal and overlaps the bottom of the larger one. A dashed white line curves across the circles from the left side.

# Extension des services de bibliothèque derrière des barreaux

Trousse pour l'établissement  
de partenariats productifs  
entre les bibliothèques et  
les centres correctionnels

# Mode d'utilisation

**C**ette trousse a pour but d'inciter à l'établissement de liens entre les bibliothèques publiques et les centres correctionnels. Un grand nombre de bibliothèques de centres correctionnels se débattent pour fournir des services de base aux détenus et au personnel – malgré les recommandations concernant le recrutement de bibliothécaires professionnels et la prestation de services de bibliothèque accessibles et pratiques aux détenus. Les bibliothécaires publics peuvent améliorer la situation en élargissant les services de bibliothèque aux personnes qui sont détenues dans les établissements correctionnels de leurs localités.

Étant donné que chaque établissement correctionnel et bibliothèque est différent, les modèles proposés dans la présente trousse devront être personnalisés. Nous encourageons les bibliothécaires et le personnel des établissements correctionnels à se réunir pour discuter les genres de services qui seraient les plus bénéfiques, les procédures à suivre pour limiter les risques en matière de sécurité ainsi que les mesures à prendre pour établir des partenariats productifs entre les bibliothèques publiques et les bibliothèques des centres correctionnels.

## Table of Contents

- 1** Introduction
- 3** Exemple de procédure
- 4** Lignes directrices sur le matériel autorisé
- 7** Centres correctionnels du Manitoba
- 10** Lignes directrices destinées au personnel et aux bénévoles des bibliothèques
- 11** Bibliographie
- 16** Modèle d'entente de service
- 27** Modèle d'entente pour détenu
- 18** Réseaux professionnels
- 18** Direction des services de bibliothèques publiques

# Introduction

**L**es services de bibliothèque, ou l'extension des services des bibliothèques publiques, présentent de nombreux avantages pour les détenus. Ces avantages vont bien au-delà des murs de la prison et profitent également aux anciens détenus et à leurs communautés. Les services de bibliothèque dans les prisons visent à répondre aux besoins récréatifs, culturels, spirituels, éducatifs et informatifs des personnes incarcérées.<sup>1</sup> Selon l'organisme Book Clubs for Inmates, le fait de lire et de discuter des livres en groupe encourage les détenus à apprécier d'autres points de vue et à éprouver de l'empathie pour les autres. Cela peut contribuer à l'instauration d'une coopération et d'un respect mutuel entre groupes rivaux,<sup>2</sup> et réduire ainsi les risques pour la sécurité en milieu correctionnel.

L'un des autres avantages possibles des services de bibliothèque est qu'ils préparent les détenus à retourner dans leurs communautés.<sup>3</sup> Les anciens détenus sont des personnes vulnérables qui ont besoin d'aide dans les domaines suivants : recherche de travail, alphabétisation, admissibilité à l'aide du gouvernement et logement.<sup>4</sup> Ceux et celles qui ont été sensibilisés aux bibliothèques publiques en prison sont au courant des services de ces bibliothèques<sup>5</sup> et sont peut-être plus susceptibles de les utiliser après leur sortie de prison. Les communautés où ces personnes retournent en profitent également, car les détenus qui ont bénéficié de programmes éducatifs ont plus de chances d'avoir vécu des changements personnels durables, ce qui les encourage à réussir leur réinsertion.<sup>6</sup> Les bibliothèques peuvent jouer un rôle majeur dans ce processus, contribuer à la réduction des récidives et, par conséquent, à la protection accrue des communautés.

Le droit des détenus à lire et à avoir accès à l'information a été défendu dans de nombreux documents de portée internationale,<sup>7</sup> et a récemment été appuyé par l'Association canadienne des bibliothèques et l'Association canadienne des bibliothèques de droit.<sup>8</sup> Un article de 2003 sur les bibliothèques de prisons canadiennes a souligné combien il était important de veiller à ce que « les personnes qui renoncent à la plupart de leurs libertés et de leurs droits pendant leur incarcération ne soient pas également privées des droits qui protègent leur dignité et aident à leur réadaptation, notamment l'accès à un service de bibliothèque de qualité » (trad. libre)<sup>9</sup>

Les énoncés de mission des bibliothèques publiques canadiennes parlent d'« accessibilité universelle »,<sup>10</sup> de « l'ensemble des citoyens et de leurs communautés »<sup>11</sup> et de « lieu gratuit pour tout le monde »,<sup>12</sup> montrant ainsi que le principal mandat d'une bibliothèque publique est de servir l'ensemble de la collectivité. Beaucoup d'établissements correctionnels sont ouverts à l'idée d'offrir des services de bibliothèque mais manquent tout simplement de ressources, d'expertise et de temps. C'est l'occasion pour les bibliothèques publiques d'étendre leurs services aux détenus, dont beaucoup retourneront dans leurs communautés à leur sortie de prison. Une bibliothécaire du Manitoba l'exprime en des termes très simples : « Ils font aussi partie de cette collectivité. »

« Ils font aussi partie de cette collectivité. »

Les bibliothèques publiques peuvent s'associer aux détenus et au personnel des établissements correctionnels de bien des façons – qui dépendront de plusieurs facteurs : la capacité et la volonté de l'administration de l'établissement; le temps dont disposent les bibliothécaires, le personnel et les bénévoles; la capacité physique de l'établissement et les besoins particuliers des détenus.

Les services de bibliothèque en milieu correctionnel peuvent notamment consister à :

- développer et gérer une collection pour l'établissement
- prévoir un système permettant aux détenus d'emprunter des ouvrages qui ne sont pas dans la collection
- appuyer les programmes d'éducation et d'alphabetisation existants dans le milieu correctionnel
- fournir des services de référence, par exemple, ainsi que des conseils, des consignes et des activités pour les lecteurs

Comme le plus important est d'établir des relations, les bibliothécaires intéressés devraient tout d'abord essayer de former des liens avec l'administration pénitentiaire, en particulier avec le directeur adjoint des programmes. Nous les encourageons également à établir des liens avec les enseignants et les aumôniers qui travaillent dans les centres correctionnels. Ils sont souvent favorables aux services de bibliothèque et appuient la mise sur pied de la bibliothèque. Afin de mener à bien le projet, nous recommandons que les bibliothécaires et l'administration pénitentiaire se réunissent pour discuter des sujets de préoccupation, des questions d'éthique et des objectifs. Les partenariats productifs sont le fruit d'une compréhension mutuelle.

---

<sup>1</sup> Service correctionnel du Canada. (2007). Directive du commissaire no 720 : Programmes et services d'éducation pour les délinquants. [www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/720-cd-fra.shtml](http://www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/720-cd-fra.shtml)

<sup>2</sup> Book Clubs for Inmates. Book club for inmates [vidéo]. <http://youtu.be/n22BuxKbmn8> (en anglais)

<sup>3</sup> Association canadienne des bibliothèques/Association canadienne des bibliothèques de droit. (2014). *Position statement on the fundamental right of people who are incarcerated to read, learn and access information*. [www.cla.ca/Content/NavigationMenu/CLAAatWork/Advocacy/CLA\\_CALL\\_statement\\_prison\\_libraries\\_14Sept2014\\_Final2.pdf](http://www.cla.ca/Content/NavigationMenu/CLAAatWork/Advocacy/CLA_CALL_statement_prison_libraries_14Sept2014_Final2.pdf) (en anglais)

<sup>4</sup> De la Peña McCook, Kathleen. (2004). Public libraries and people in jail. *Reference & User Services Quarterly*, 44(1), 26-30. [http://scholarcommons.usf.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1105&context=si\\_facpub](http://scholarcommons.usf.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1105&context=si_facpub) (en anglais)

<sup>5</sup> Lilienthal, Stephen M. (2013, Feb 4). Prison and libraries: Public service inside and out. *Library Journal*. <http://lj.libraryjournal.com/2013/02/library-services/prison-and-public-libraries/> (en anglais)

<sup>6</sup> Service correctionnel du Canada. (2007).

<sup>7</sup> Lehmann, V. & Locke, J. (2005). *Guidelines for library services to prisoners*. 3rd Edition. IFLA Professional Reports, No. 92. <http://archive.ifla.org/VII/s9/nd1/iflapr-92.pdf> (en anglais)

American Library Association. (2014). Prisoners' right to read. [www.ala.org/advocacy/prisoners-right-read](http://www.ala.org/advocacy/prisoners-right-read) (en anglais)

<sup>8</sup> Association canadienne des bibliothèques/Association canadienne des bibliothèques de droit (2014).

<sup>9</sup> Curry, A., Wolf, K., Boutilier, S. & Chan, H. (2003). Canadian federal prison libraries: A national survey. *Journal of Librarianship and Information Science*, 35(3), 151.

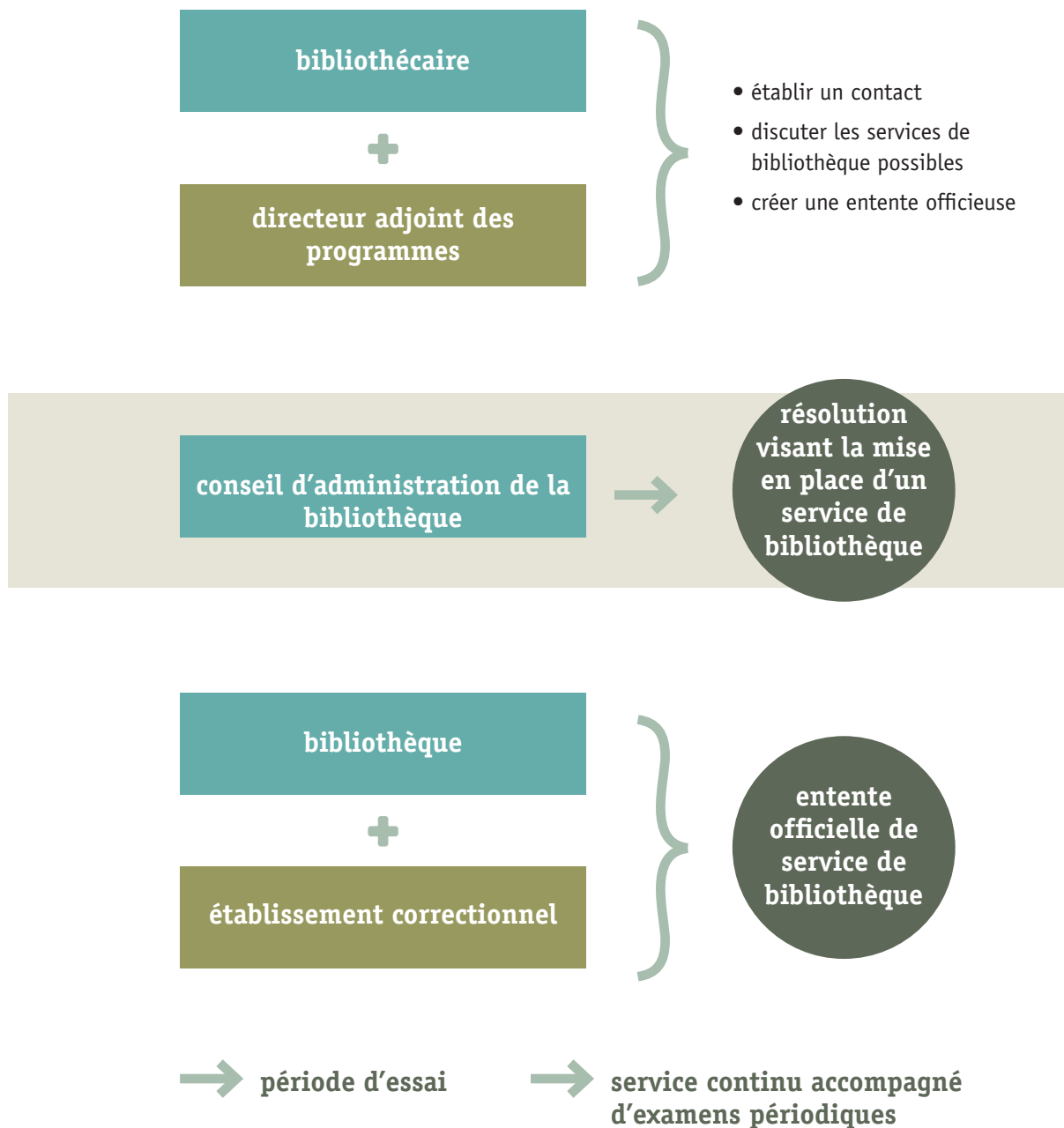
<sup>10</sup> Toronto Public Library. (2015). Vision, mission & values. [www.torontopubliclibrary.ca/about-the-library/mission-vision-values/](http://www.torontopubliclibrary.ca/about-the-library/mission-vision-values/) (en anglais)

<sup>11</sup> Winnipeg Public Library. (2014). Mission statement and policies. <http://wpl.winnipeg.ca/library/libraryservices/missionpolicies.asp> (en anglais)

<sup>12</sup> Vancouver Public Library. (2015). Vision, mission, values. [www.vpl.ca/about/details/mission\\_vision\\_values](http://www.vpl.ca/about/details/mission_vision_values) (en anglais)

# Exemple de procédure

À l'intention des bibliothèques publiques qui mettent en place un service destiné aux établissements correctionnels :



# Lignes directrices sur le matériel autorisé

L

a sécurité est une préoccupation essentielle des centres correctionnels et il existe de nombreuses lignes directrices pour assurer la sécurité des bibliothèques dans ce milieu. Le *Guide national pour les bibliothèques dans les établissements* est la principale ressource à la disposition des bibliothèques de prison du Canada. Ce document a été élaboré par Service correctionnel du Canada et s'est fortement inspiré des lignes directrices de la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA).

Nous recommandons que les bibliothécaires et les administrations pénitentiaires adoptent une politique de développement des collections en tenant compte des règles des établissements mais aussi de l'éthique et des valeurs des bibliothèques. À ce sujet, le document *Prisoners' Right to Read* de l'American Library Association est un bon point de référence :

Les bibliothèques et les bibliothécaires qui offrent des services dans les établissements correctionnels sont parfois obligés par les lois du gouvernement fédéral, d'un état ou d'une localité, par les règles administratives d'organismes apparentés ou par des décisions judiciaires, d'interdire le matériel qui incite à des actes criminels, des préjudices corporels ou des actes illégaux, ou qui en fait la promotion. Seuls les documents qui présentent un risque majeur réel et imminent pour la sécurité devraient être interdits.<sup>13</sup> (trad. libre)

## Règlementation provinciale

Les dispositions législatives les plus pertinentes au sujet des bibliothèques des établissements correctionnels figurent dans le règlement d'application de la *Loi sur les services correctionnels* :<sup>14</sup>

### Interdiction de posséder certains biens

**47** Le directeur de l'établissement peut interdire à un détenu d'avoir en sa possession des publications, du matériel vidéo or audio, des films, des programmes informatiques ou d'autres biens s'il a des motifs raisonnables de croire que les biens en question

(a) créent ou pourraient créer un milieu hostile dans l'établissement ou sont par ailleurs de nature exploitante ou discriminatoire;

(b) constituent de la pornographie juvénile ou sont obscènes du fait qu'ils ont pour but principal l'exploitation indue de la sexualité ou de la sexualité combinée au crime, à l'horreur, à la cruauté ou à la violence;

(c) favorise la culture ou le style de vie de gang.

## Recommandations internationales

Les *Recommandations à l'usage des bibliothèques de prison de l'IFLA* renferment une section sur le développement des collections :<sup>15</sup>

8.5 Les documents seront sélectionnés pour leur conformité aux principes définis en matière de politique documentaire, en tenant compte des caractéristiques démographiques de l'établissement. Ces principes mentionneront explicitement l'interdiction de toute censure dans le choix des documents proposés, avec pour seule exception le cas d'un titre particulier, identifié comme présentant un danger pour la sécurité de l'établissement. La politique d'acquisition tiendra compte des éléments suivants :

- la composition ethnique/culturelle, les âges, le niveau de maîtrise de la lecture, le niveau socioculturel d'origine, les langues de la population placée sous main de justice
- la nécessité de documents facilitant la réinsertion des détenus dans la société, y compris l'information sur les ressources publiques locales, les associations de soutien, les possibilités de logement et d'emploi, de formation
- la nécessité de programmes de réinsertion proposés par l'administration pénitentiaire (traitement anti-alcoolique, anti-drogue, soutien psychologique, aide aux parents, programmes de lutte contre l'illettrisme, art, musique...)
- une procédure permettant aux détenus de faire des suggestions d'acquisitions ou de retrait des fonds
- une procédure de désherbage de documents obsolètes ou devenus sans intérêt pour le fonds
- une procédure définissant les modalités d'acceptation des dons

## Note au sujet des directives du commissaire

Les centres correctionnels provinciaux sont régis par la *Loi (fédérale) sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* ainsi que par la *Loi (fédérale) sur les prisons et les maisons de correction*. Au niveau provincial, les politiques de l'ensemble du secteur sont élaborées à partir de ces lois. Elles font ensuite l'objet d'ordres permanents dans chaque établissement.

Les directives du commissaire ont été élaborées pour aider le personnel des services correctionnels fédéraux à appliquer la *Loi sur le système correctionnel* (et ses règlements) dans leur travail. Cela signifie que les directives ne s'appliquent pas directement au personnel provincial des centres correctionnels. Cependant, elles peuvent servir de référence utile pour évaluer les services de bibliothèque dans les prisons. Les sections pertinentes des directives du commissaire sont les suivantes :

Directive du commissaire n° 720 : Programmes et services d'éducation pour les délinquants, paragraphes 35 – 38.<sup>16</sup>

Directive du commissaire n° 764 : Accès au matériel et aux divertissements en direct, paragraphes 4 – 7.<sup>17</sup>

---

<sup>13</sup> American Library Association. (2014). Prisoners' right to read. [www.ala.org/advocacy/prisoners-right-read](http://www.ala.org/advocacy/prisoners-right-read)

<sup>14</sup> Province du Manitoba (2014). *Loi sur les services correctionnels*. Consulté à l'adresse <http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/c230e.php>

<sup>15</sup> Lehmann, V. & Locke, J. (2005). *Recommandations à l'usage des bibliothèques de prison*, 3<sup>e</sup> édition, IFLA Rapports professionnels, no 92. <http://archive.ifla.org/VII/s9/nd1/iflapr-92.pdf>

<sup>16</sup> Service correctionnel du Canada. (2007). Directive du commissaire n° 720 : Programmes et services d'éducation pour les délinquants. [www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/720-cd-fra.shtml](http://www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/720-cd-fra.shtml)

<sup>17</sup> Service correctionnel du Canada. (1999). Directive du commissaire n° 764 : Accès au matériel et aux divertissements en direct. [www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/764-cd-fra.shtml](http://www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/764-cd-fra.shtml)



# Centres correctionnels du Manitoba



## LÉGENDE

### Établissements fédéraux

- 1 Établissement de Stony Mountain

### Centres correctionnels et centres pour la jeunesse de la province

- 2 Centre correctionnel du Pas
- 3 Centre correctionnel de Dauphin
- 4 Centre correctionnel de Brandon
- 5 Centre correctionnel de Headingley et centre correctionnel pour femmes [Headingley (Manitoba)]
- 6 Centre correctionnel de Milner Ridge
- 7 Centre de détention provisoire de Winnipeg et Centre manitobain pour la jeunesse [Winnipeg (Manitoba)]
- 8 Centre Agassiz pour la jeunesse

Carte © 2002. Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, Ressources naturelles Canada. Extraite de <http://atlas.gc.ca>.

### **Établissement de Stony Mountain**

- bibliothèque bien établie dans un local séparé; nombreux genres différents y compris des ouvrages en langue française
- possibilité pour les détenus de s’y rendre deux fois par semaine; collections à distance pour les groupes séparés
- Activités de l’organisme *Book Clubs for Inmates* (<http://bookclubsforinmates.com/>)

### **Centre correctionnel du Pas**

- service de bibliothèque offert par la bibliothèque publique de The Pas (mis en place en avril 2015)
- ouvert deux heures par semaine
- collection de mille livres installés dans une petite pièce adjacente au gymnase

### **Centre correctionnel de Dauphin**

- collection de livres dans l’aire commune; les détenus peuvent s’y rendre individuellement sur demande
- financement occasionnel provenant du fonds des détenus; la plupart des livres sont des dons ou ils sont achetés à l’occasion de la foire aux livres du Rotary Club
- besoin d’ouvrages pour personnes peu alphabétisées

### **Centre correctionnel de Brandon**

- collection dans une salle de classe; un chariot de livres circule parmi les détenus
- intérêt marqué pour une carte de prêt afin de répondre aux demandes des détenus
- besoin d’ouvrages d’alphabétisation et de formation professionnelle

### **Centre correctionnel de Headingley**

- collection dans un local indépendant; un chariot de livres circule parmi les détenus
- chaque lieu de résidence possède aussi un endroit réservé aux livres
- les fonds prévus pour l’achat d’ouvrages à bon prix sortent du budget de l’éducation
- les livres reliés sont interdits

### **Centre correctionnel pour femmes**

- collection d’environ 1 000 livres dans un local indépendant
- activités de bibliothèque, collections et conseils aux lectrices offerts par le comité des bibliothèques de prison de la Manitoba Library Association
- besoin d’ouvrages pour personnes peu alphabétisées et d’ouvrages multilingues, en particulier en vietnamien

### **Centre correctionnel de Milner Ridge**

- collection d'environ 800 livres dans un local indépendant; les détenus placés en milieu à sécurité minimale peuvent demander à y avoir accès sept jours par semaine, deux fois par jour
- livres obtenus grâce à des dons de simples citoyens et à la bibliothèque de Beauséjour
- besoin d'ouvrages en français et plus récents

### **Centre de détention provisoire de Winnipeg**

- collection dans une salle polyvalente; actuellement en travaux
- activités de bibliothèque, collections et conseils aux lecteurs offerts par le comité des bibliothèques de prison de la Manitoba Library Association
- les livres reliés sont interdits

### **Centre manitobain pour la jeunesse**

- petite collection gérée par les enseignants dans une aire commune
- fonds irréguliers provenant du budget de l'éducation pour l'achat de livres
- besoin de livres pour les jeunes en fin d'adolescence, avec des messages positifs qui ne glorifient pas le style de vie des gangs ni la violence

### **Centre Agassiz pour la jeunesse**

- collection dans une aire également occupée par des bureaux et pour des activités; les élèves sont autorisés à s'y rendre toutes les deux semaines pendant une demi-heure
- ouvrages essentiellement obtenus par dons – certains en provenance de l'Ordre impérial des filles de l'Empire, d'autres de la bibliothèque de Portage-la-Prairie
- besoin surtout d'ouvrages pour adolescents

# Lignes directrices destinées au personnel et aux bénévoles des bibliothèques



Les établissements correctionnels sont des milieux très réglementés et des mesures de sécurité sont en place pour assurer la sécurité des détenus, du personnel et des bénévoles. Il est important toutefois de se rappeler que les détenus ont les mêmes besoins affectifs, physiques et spirituels que les autres êtres humains. Afin d'établir des relations productives, le personnel et les bénévoles des bibliothèques doivent faire preuve de respect à l'égard des détenus et du personnel correctionnel.

Les détenus sont des gens socialement exclus au sens le plus profond du terme et beaucoup d'entre eux n'ont jamais fréquenté une bibliothèque publique. Pour offrir un service de bibliothèque efficace et durable, nous recommandons l'approche communautaire. Selon ce modèle, les bibliothécaires et le personnel de bibliothèque s'associent pour créer des liens avec les clients et tirer des leçons de ce qu'ils entendent. L'approche communautaire permet aux bibliothèques publiques d'atteindre le public le plus vaste possible. Pour en apprendre davantage et consulter les lignes directrices, veuillez visiter le site suivant à <http://www.librariesincommunities.ca/resources/Trousse-doutils-FR-Finale.pdf>

Beaucoup de personnes ignorent peut-être tout du milieu correctionnel. Cependant, les bénévoles et le personnel peuvent établir des relations productives s'ils suivent les règles de l'établissement et montrent l'exemple aux détenus. Les détenus sont des personnes qui ont simplement connu des expériences différentes – pour autant, il faut que le personnel et les bénévoles évitent de se laisser manipuler.

Les centres correctionnels exigent parfois que le personnel et les bénévoles se soumettent à un processus d'autorisation et d'orientation. Il est important que les bibliothécaires parlent des détails de ce processus avec l'administration du centre et qu'ils veillent à ce que tous les membres du personnel et tous les bénévoles le respectent. Beaucoup d'établissements contrôlent les bénévoles et le personnel pour détecter la présence éventuelle d'armes ou de produits de contrebande. La plupart ont aussi une politique selon laquelle rien ne doit entrer ni sortir. Cela signifie que le personnel et les bénévoles ne doivent jamais accepter de cadeaux, de paquets ni de lettres de la part des détenus et ils ne doivent jamais rien leur apporter, à l'exception de ce qu'il leur faut dans le cadre de leurs fonctions. En cas de doute, ils peuvent s'adresser au personnel ou au coordonnateur du programme.

Lorsqu'on travaille avec des détenus, l'un des principaux éléments à prendre en considération est le maintien de la confidentialité et de la vie privée. Beaucoup de centres correctionnels exigent la signature d'une entente de confidentialité pour garantir que les renseignements sur les détenus ne circulent pas. C'est pour cette raison qu'il est important de ne pas poser de questions sur les accusations ou condamnations des détenus. Cependant, si un détenu choisit de partager ces renseignements, contentez-vous d'écouter sans porter de jugement sur la personne. Enfin, il est fondamental que le personnel et les bénévoles ne communiquent aucun renseignement personnel avec les détenus.

Ces lignes directrices s'inspirent des documents destinés aux bénévoles et des documents d'orientation du centre correctionnel pour femmes et du Centre de détention provisoire de Winnipeg, ainsi que des valeurs du comité des bibliothèques de prison de la Manitoba Library Association. Chaque établissement fournira d'autres renseignements sur ses procédures particulières, conformément à ses politiques.

# Bibliographie

## Normes et lignes directrices

### INTERNATIONALES

Lehmann, V. & Locke, J. (2005). Lehmann, V. & Locke, J. (2005). *Recommandations à l'usage des bibliothèques de prison*, 3<sup>e</sup> édition, IFLA Rapports professionnels, n° 92. <http://archive.ifla.org/VII/s9/nd1/iflapr-92.pdf>

Nations Unies. (1977). *Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus*. [https://www.unodc.org/pdf/criminal\\_justice/UN\\_Standard\\_Minimum\\_Rules\\_for\\_the\\_Treatment\\_of\\_Prisoners.pdf](https://www.unodc.org/pdf/criminal_justice/UN_Standard_Minimum_Rules_for_the_Treatment_of_Prisoners.pdf)

### AMÉRICAINES

American Correctional Association/American Library Association Joint Committee on Institution Libraries. (1992). *Library standards for adult correctional institutions*. ASCLA.  
(Extrait : [www.ala.org/ascla/asclaissues/librarystandards](http://www.ala.org/ascla/asclaissues/librarystandards))

American Library Association. (2014). Prisoners' right to read.  
[www.ala.org/advocacy/prisoners-right-read](http://www.ala.org/advocacy/prisoners-right-read)

### CANADIENNES

Association canadienne des bibliothèques/Association canadienne des bibliothèques de droit. (2014). *Position statement on the fundamental right of people who are incarcerated to read, learn and access information*. [www.cla.ca/Content/NavigationMenu/CLAAatWork/Advocacy/CLA\\_CALL\\_statement\\_prison\\_libraries\\_14Sept2014\\_Final2.pdf](http://www.cla.ca/Content/NavigationMenu/CLAAatWork/Advocacy/CLA_CALL_statement_prison_libraries_14Sept2014_Final2.pdf) (en anglais)

Service correctionnel du Canada. (1999). *Directive du commissaire n° 764 : Accès au matériel et aux divertissements en direct*. [www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/764-cd-fra.shtml](http://www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/764-cd-fra.shtml)

Service correctionnel du Canada. (2007). *Directive du commissaire n° 720 : Programmes et services d'éducation pour les délinquants*. [www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/720-cd-fra.shtml](http://www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/720-cd-fra.shtml)

Service correctionnel du Canada. (2012). *Guide national pour les bibliothèques dans les établissements*. <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrscs/lbrr/ctlg/shwttls-fra.aspx?d=PS&i=61840539>

## Livres et articles

### Bibliothèques des établissements correctionnels

#### MANITOBA

Hasselfield, A. (2014). Reading, rehabilitation, reintegration: A review of prison library services in Manitoba. *Manitoba Libraries*, 1(1), 14-18. [http://issuu.com/manitobalibraries/docs/manitoba\\_libraries\\_1.1/1](http://issuu.com/manitobalibraries/docs/manitoba_libraries_1.1/1)

Manitoba Library Association Prison Libraries and Reintegration Committee. (2013). Books behind and beyond bars. *Feliciter*, 59(2). <https://clagov.wordpress.com/2013/04/>.

#### CANADA

Curry, A., Wolf, K., Boutilier, S. & Chan, H. (2003). Canadian federal prison libraries:A national survey. *Journal of Librarianship and Information Science*, 35(3), 141-152.

Ings, C. & Joslin, J. (2011). Correctional Service of Canada prison libraries from 1980 to 2010. *Library Trends*, 59(3), pp. 386-408. [www.ideals.illinois.edu/bitstream/handle/2142/18741/59.3.ings.pdf?sequence=3](http://www.ideals.illinois.edu/bitstream/handle/2142/18741/59.3.ings.pdf?sequence=3)

Peat, Marwick & Partners. (1984). *Correctional Service Canada:Review of institutional library services report*. Ottawa:Peat, Marwick and Partners. [www.publicsafety.gc.ca/lbrr/archives/z%20675.p8%20p4%201984-eng.pdf](http://www.publicsafety.gc.ca/lbrr/archives/z%20675.p8%20p4%201984-eng.pdf)

#### INTERNATIONAL

Association of Specialized and Cooperative Library Agencies. Articles on prison libraries, from the archives of *Interface*. <http://web.archive.org/web/20110220155753/http://www.ala.org/ala/mgrps/divs/ascla/asclapubs/interface/archives/contentlistingbykey/prisonlib/prisonlibraries.cfm>

Cottrell, M. (2014). Reading on the inside:Programs help incarcerated parents connect with their children through books. *American libraries*, Nov/Dec. 2014.

de Sa e Silva, F. (2009). Education for all and the dream of an alternative prison policy in Brazil. *Convergence*, 42(2-4), 187-211. <http://search.proquest.com/docview/877623323?accountid=147608>

Dixen, R. (2001). How librarians serve people in prison. *Computers In Libraries*, 21(9), 48.

Greenberg, E., Dunleavy, E., and Kutner, M. (2007). *Literacy Behind Bars:Results From the 2003 National Assessment of Adult Literacy Prison Survey* (NCES 2007-473).U.S.Department of Education. Washington,DC:National Center for Education. <http://nces.ed.gov/pubs2007/2007473.pdf>

Kadiri, J. A., & Haliso, Y. (2011). Perceived effect of information on reformation of prisoners in Ogun state, Nigeria/Effet perçu de l'information pour la réformation des détenus dans l'état d'Ogun, au Nigeria. *Canadian Social Science*, 7(2), 173-182. <http://search.proquest.com/docview/876260500?accountid=147608>

Lehmann, V. (2011). *Library and information services to incarcerated persons:Global perspectives*. Baltimore, Md:Johns Hopkins University Press.

Ljodal, H.K. (2009). Norway prison libraries:A contribution to punishment that works? *Scandinavian Library Quarterly*, 42(2). <http://slq.nu/?article=norway-prison-libraries-a-contribution-to-punishment-that-works#>

Marshall, Aileen M.J. (2011). Library services in correctional settings. *Information Outlook*, 15(1), 24-26. [www.cyndera.com/professional/publications/marshall-a-2011-library-services-in-correctional-settings-information-outlook-151/](http://www.cyndera.com/professional/publications/marshall-a-2011-library-services-in-correctional-settings-information-outlook-151/)

Shirley, G., Bouchard, J., Larson, J. & Lipsley, B. (2008). Behind the walls @ your library. *OLOS Columns*. <http://olos.ala.org/columns/?cat=6>

Stevens, T. and Usherwood, B. (1995). The development of the prison library and its role within the models of rehabilitation. *The Howard Journal of Criminal Justice*, 34, 45-63. doi:10.1111/j.1468-2311.1995.tb00825.x

Sweeney, M. (2008). Reading and reckoning in a women's prison. *Texas Studies In Literature & Language*, 50(3), 304-328.

## Partenariats et services d'extension des bibliothèques publiques

Asher, C. (2006). Interlibrary loan outreach to a prison:Access inside. *Journal of Interlibrary Loan, Document Delivery & Information Supply*, 16, 27-33.

De la Peña McCook, Kathleen. (2004). Public libraries and people in jail. *Reference & User Services Quarterly*, 44(1), 26-30. <http://scholarcommons.usf.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1105&context=sifacpub>

Edmonton Public Library. (2014, Mar 28). EPL and the Edmonton Institute for Women. [video]. <https://www.youtube.com/watch?v=Rz0c0cYQBCI>

Klick, Lindsay RS. (2011). Uncommon services:Public library services to incarcerated populations. *InterActions:UCLA Journal of Education and Information Studies*, 7(1), Article 3. <http://escholarship.org/uc/item/760020nf>

Lilienthal, Stephen M. (2013, Feb 4). Prison and libraries:Public service inside and out. *Library Journal*. <http://lj.libraryjournal.com/2013/02/library-services/prison-and-public-libraries/>

## Planification et prestation de services de bibliothèque dans les prisons

Bouchard, J., and A. Winnicki. (2000). You found what in a book? Contraband control in the prison library. *Library & Archival Security*, 16, 57-61.

Campbell, D. K. (2005). The context of the information behavior of prison inmates. *Progressive Librarian*. 26, 18-32.

Clark, S. and MacCreaigh, E. (2006). *Library services to the incarcerated:Applying the public library model in correctional facility libraries*. Westport, Conn.:Libraries Unlimited.

Lehman, V. (2003). *Planning and implementing prison libraries:Strategies and resources*. IFLA Journal, 29, 301-307.

Rubin, R., & Suvak, D. (1995). *Libraries inside:A practical guide for prison librarians*. Jefferson, NC:McFarland & Co.

Vogel, B. (1995). *Down for the count: A prison library handbook*. Lanham, MD: Scarecrow Press.

Vogel, B. (2009). *The prison library primer: A program for the twenty-first century*. Lanham, MD: Scarecrow Press.

### DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS

Conrad, S. (2012, Oct). Collection development and circulation policies in prison libraries: An exploratory survey of librarians in US correctional institutions. *The Library Quarterly*, 82(4), 407-427. [www.jstor.org/stable/10.1086/667435](http://www.jstor.org/stable/10.1086/667435)

Shirley, G. (2004, Sep). What do prisoners read?: Prison libraries and collection development. *Behind the Walls*. <http://olos.ala.org/columns/?p=113>

### TECHNOLOGIE

Vogel, B. (2008). Two million on the wrong side of the digital divide. [www.ilovelibraries.org/articles/featuredstories/prisonlibraries](http://www.ilovelibraries.org/articles/featuredstories/prisonlibraries)

### ÉDUCATION

Bouchard, D. & Kunze, L. (2003). Teaching Diverse Students in a Corrections Setting with Assistance from the Library. *Journal of Correctional Education*, 54(21).

Fox, P.A. (1994). *Education rituals and the marginal status of prison educators in a Canadian federal prison: A study for advancing adult education in prisons*. [PhD Thesis]. <http://hdl.handle.net/1993/9806>

### RÉINSERTION

Loewen, Russell James. (1997). *Transition to the community: Prison literacy programs and factors which lead to success in the community*. [rapport de stage]. [www.collectionscanada.gc.ca/obj/s4/f2/dsk3/ftp05/mq23389.pdf](http://www.collectionscanada.gc.ca/obj/s4/f2/dsk3/ftp05/mq23389.pdf)

### DIVERSITÉ

Shirley, G.L. (2003). Correctional libraries, library standards, and diversity. *Journal of Correctional Education*, 54, 70-74.

### JEUNESSE

Futcher, G. (2008). How literacy programmes help rehabilitate young offenders. *The New Zealand Library & Information Management Journal*, 51, 50-59.

Gilman, I. (2008). Beyond books: Restorative librarianship in juvenile detention centers. *Public Libraries*, 47, 59-66.



## Articles publiés dans la presse

### INTERNATIONALE

Bridie, J. (16 sept. 2014). Jail rates for Indigenous women soar as legal funding cuts loom: Incarceration rates for Aboriginal and Torres Strait Islander women have climbed 18% in the past year. [www.theguardian.com/world/2014/sep/16/jail-rates-indigenous-women-soar-legal-funding-cuts-loom](http://www.theguardian.com/world/2014/sep/16/jail-rates-indigenous-women-soar-legal-funding-cuts-loom)

Liptak, A. (23 avril 2008). Inmate count in U.S. dwarfs other nations. *New York Times*.  
[www.nytimes.com/2008/04/23/us/23prison.html?pagewanted=2&r=0](http://www.nytimes.com/2008/04/23/us/23prison.html?pagewanted=2&r=0)

Schorn, D. (15 avril 2007). Maximum security education:How some inmates are getting a top-notch education behind bars. [video]. [www.cbsnews.com/news/maximum-security-education/](http://www.cbsnews.com/news/maximum-security-education/)

### CANADIENNE

Taylor, K. (21 nov. 2014). The book club at the big house:How reading makes a difference in prison. [www.theglobeandmail.com/arts/books-and-media/the-book-club-at-the-big-house-how-reading-makes-a-difference-in-prison/article21691700/](http://www.theglobeandmail.com/arts/books-and-media/the-book-club-at-the-big-house-how-reading-makes-a-difference-in-prison/article21691700/)

Payton, L. (4 sept. 2014). Library time and book access limited for federal prisoners, advocates say:Funding cuts and overcrowding lead to less access to reading material. [www.cbc.ca/news/politics/library-time-and-book-access-limited-for-federal-prisoners-advocates-say-1.2746013](http://www.cbc.ca/news/politics/library-time-and-book-access-limited-for-federal-prisoners-advocates-say-1.2746013)

CBC News. (26 avril 2013). Prison library closed at Saskatchewan Penitentiary. [www.cbc.ca/news/canada/saskatchewan/prison-library-closed-at-saskatchewan-penitentiary-1.1334760](http://www.cbc.ca/news/canada/saskatchewan/prison-library-closed-at-saskatchewan-penitentiary-1.1334760)

Pinsent, A. (20 avril 2012). Canadian prison cells by the numbers. [www.cbc.ca/news/canada/canadian-prison-cells-by-the-numbers-1.1275901](http://www.cbc.ca/news/canada/canadian-prison-cells-by-the-numbers-1.1275901)

Davison, J. & Mayer, A. (20 avril 2012). Prison closures take psychological toll on inmates. [www.cbc.ca/news/canada/prison-closures-take-psychological-toll-on-inmates-1.1130113](http://www.cbc.ca/news/canada/prison-closures-take-psychological-toll-on-inmates-1.1130113)

CBC News. (07 mars 2012). Double-bunking provision included in prison expansion plan:Conservative MP says any double-bunking would be temporary. [www.cbc.ca/news/politics/double-bunking-provision-included-in-prison-expansion-plan-1.1249582](http://www.cbc.ca/news/politics/double-bunking-provision-included-in-prison-expansion-plan-1.1249582)

CBC News. (7 févr. 2012). Winnipeg Remand Centre well over capacity. [www.cbc.ca/news/canada/manitoba/winnipeg-remand-centre-well-over-capacity-1.1224048](http://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/winnipeg-remand-centre-well-over-capacity-1.1224048)

McKie, D. (14 janv. 2011). Inmate programs fall short of capital spending. [www.cbc.ca/news/politics/inmate-programs-fall-short-of-capital-spending-1.976742](http://www.cbc.ca/news/politics/inmate-programs-fall-short-of-capital-spending-1.976742)

## Ressources dans les médias sociaux

Prison librarian. <http://prisonlibrarian.blogspot.com/>

Library success:A best practices wiki. Services for the imprisoned. [www.libsuccess.org/index.php?title=Services\\_for\\_the\\_Imprisoned%20](http://www.libsuccess.org/index.php?title=Services_for_the_Imprisoned%20)

Exploring prison librarianship:Prison librarianship resources. <https://exploringprisonlibrarianship.wordpress.com/prison-librarianship-resources/>

# Modèle d'entente de service

La présente entente est conclue entre [*Nom du centre correctionnel*] et [*Nom de la bibliothèque*].

Le ou la bibliothécaire assume les responsabilités suivantes :

- sélectionner les documents en fonction des règles établies ou de la politique de développement des collections
- veiller à ce que tous les membres du personnel qui travailleront dans le centre correctionnel obtiennent les autorisations nécessaires dans des délais convenables
- planifier et offrir les programmes d'activités, en consultation avec l'administration du centre correctionnel
- respecter les règles et les règlements du [*Nom du centre correctionnel*], et veiller à ce que le personnel en fasse autant

Le centre correctionnel assume les responsabilités suivantes :

- faire en sorte que les détenus signent une entente de prêt pour demander du matériel de [*Nom de la bibliothèque*]
- fournir les étagères et le matériel nécessaires, et assurer leur entretien, comme il est convenu entre [*Nom du centre correctionnel*] et [*Nom de la bibliothèque*]
- prévoir les vérifications de casier judiciaire et l'orientation nécessaires pour le personnel et les bénévoles de la bibliothèque

La présente entente entre [*Nom du centre correctionnel*] et [*Nom de la bibliothèque*] peut faire l'objet d'examens périodiques, c'est-à-dire tous les X mois. La période d'essai de X mois prendra fin le [*Date*].

Note au sujet des détenus bénévoles :

Les détenus bénévoles seront recommandés par [*Nom du centre correctionnel*] et formés par le ou la bibliothécaire de [*Nom de la bibliothèque*]. Le personnel de la bibliothèque informera les personnes-ressources du centre correctionnel en cas de problème ou conflit.

Signée le [X] jour de [*Mois*] [*Année*] par :

---

[Représentant du [*Nom du centre correctionnel*]]

---

[Représentant de la [*Nom de la bibliothèque*]]

## Modèle d'entente pour détenu

Je, \_\_\_\_\_, accepte de prendre soin du matériel de bibliothèque que j'ai demandé. Si les ouvrages sont perdus, endommagés ou détruits, j'assumerai le coût total de leur réparation ou de leur remplacement. Je comprends que mes privilèges de bibliothèque peuvent être supprimés en cas de problème persistant.

---

Signature du détenu

Date

---

Signature du représentant de l'établissement

Date

## Réseaux professionnels

Manitoba Library Association Prison Libraries Committee  
[www.mla.mb.ca/content/prison-libraries-committee](http://www.mla.mb.ca/content/prison-libraries-committee) (en anglais)

Canadian Library Association Prison Libraries Network  
[www.cla.ca/Content/NavigationMenu/CLAAatWork/Networks1/Prison\\_Libraries\\_Net.htm](http://www.cla.ca/Content/NavigationMenu/CLAAatWork/Networks1/Prison_Libraries_Net.htm)  
(en anglais)

ASCLA Library Service to Prisoners Forum  
[www.ala.org/ascla/asclaourassoc/asclasections/lssps/lspf/lspf](http://www.ala.org/ascla/asclaourassoc/asclasections/lssps/lspf/lspf) (en anglais)

## Direction des services de bibliothèques publiques

La Direction des services de bibliothèques publiques est une direction du gouvernement du Manitoba qui appuie la diffusion des services de bibliothèques publiques partout au Manitoba. Pour en savoir davantage sur les services offerts aux établissements correctionnels, veuillez communiquer avec nous à [pls@gov.mb.ca](mailto:pls@gov.mb.ca) ou au 1-800-252-9998. Pour vous renseigner davantage sur les programmes de la Direction, veuillez visiter notre site Web à [www.gov.mb.ca/chc/pls/index.html](http://www.gov.mb.ca/chc/pls/index.html).